

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### TARIF

| ACHAT  | ABONNEMENT ANNUEL  | ANNONCES   |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations .... 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul> |

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) ..... 1

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

**N. B. :** Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

### GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 105659-GL déposée le 19-09-2022, Mme ALOGNON Dede Denise-Akpédjé, sans profession, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 01ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Sanguéra-Assigomé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DETSIKOU AGBETIAFAN LOUIS, au Sud par la propriété DEDE GATO et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105660-GL déposée le 19-09-2022, M. LAWSON Laté Vomawo, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à CERFER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité KOUMAKO, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété FOLIKOUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105661-GL déposée le 19-09-2022, Mme BENISSAN Dorothée Akouvi, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 72 ca, situé à LOME AFLAO TOTSI, connu sous le nom de BATOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une route de 28 m, au Sud par le lot n° 882B-874, à l'Est par le lot n° 883 et à l'Ouest par le lot n° 881.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105662-GL déposée le 19-09-2022, M. AMOUZOU Komlan Edoh Ferdinand, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 13 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de AKPAGLI POUTA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par la collectivité ETOU à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105663-GL déposée le 19-09-2022, M. AGOUZE Komla, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 77ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 1782, à l'Est par le lot n° 1785 et à l'Ouest par le lot n° 1781.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105664-GL déposée le 19-09-2022, M. KINTOSSOU Kuassivi Gildas, profession : cuisinier, demeurant à LOME AFLAO et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 26ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLOMEGAN KOFFI et au Sud par la route SEGBE AKATO-VIEPE de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105665-GL déposée le 19-09-2022, M. TCHAO Yao Eurigah et Mme DE SOUZA Essi, profession : jardinier et réceptionniste, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 58 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMEGADJEN KODJOVI et à l'Est par une rue de 16m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105666-GL déposée le 19-09-2022, M. KOULOUN Marou Maklewe, profession : employé de bureau, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN CASSABLANCA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105667-GL déposée le 19-09-2022, M. IDRISOU Nassirou, profession : surveillant, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à TOGBLE KOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUDZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105668-GL déposée le 19-09-2022, M. NOUVI Matey Pascal, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SEGBEDJI EKLU et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105669-GL déposée le 19-09-2022, M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 23 ca, situé à AMOUTIVE, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la collectivité GBAMA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105670-GL déposée le 19-09-2022, M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Cassablanca, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 51 ca ,situé à AMOUTIVE, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité GBAMA, au Sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'Est par une rue non dénommée de 28 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105671-GL déposée le 19-09-2022, M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à Cassablanca, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 15 ca ,situé à AMOUTIVE, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité GBAMA, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105672-GL déposée le 19-09-2022, Mme SEDJRO Affiwa Elewossi, profession : sage-femme d'Etat, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 50 ca, situé à BE, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1267, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 1270 et à l'Ouest par une rue de 14 m et le lot n° 1268A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105673-GL déposée le 19-09-2022, Mme AKPATSA Djifa Christiane, profession : chef d'établissement, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 115A, au Sud par un lot non numéroté, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 114.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105674-GL déposée le 19-09-2022, M. EDORH Messan Khingniamede, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 00 a 72 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENIGNBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AYIVOR, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105675-GL déposée le 19-09-2022, M. AGOGNON Kossi Dzifa, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPONOUGLO et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105676-GL déposée le 19-09-2022, Mme DJOSSOU Julienne épouse BASSALEY, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété SANTOS JULES DUDE 2222, au Sud par le lot n° 4bis, à l'Est par une réserve administrative spéciale et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105677-GL déposée le 19-09-2022, Monsieur KOUDADJE Kodjo Tekle, profession : gestionnaire comptable, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 23ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 1545, à l'Est par le lot n° 1537C et à l'Ouest par le lot n° 1537A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105678-GL déposée le 19-09-2022, M. KOUMAKO Kossi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 30 ca, situé à BE ATTIEGOU, connu sous le nom de DVA, préfecture du Golfe et borné au Nord par la voie express de 80 m, au Sud par le lot n° 676B, à l'Est par le lot n° 675B et à l'Ouest par le lot n° 677.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105679-GL déposée le 19-09-2022, M. AHLOU AKODO Comlan, demeurant à LOME et domicilié à BE CHATEAU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AVOUDJIGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AVOUDIGBE, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105680-GL déposée le 19-09-2022, M. KUAOVI Koko Kwam, profession : professeur d'enseignement technique, demeurant à LOME et domicilié à YOKOE AGBEKOVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 45 ca, situé à SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOKLOU KOAMI et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105681-GL déposée le 19-09-2022, M. KUAOVI Koko Kwam, profession : professeur d'enseignement technique, demeurant à LOME et domicilié à YOKOE AGBEKOVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LATEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105682-GL déposée le 19-09-2022, Mme JOHNSON Kayi Afiavi Efa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA SANYRAKO, connu sous le nom de GATOKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GATOR ATTISSO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105683-GL déposée le 19-09-2022, Mme JOHNSON Kayi Afiavi Efa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 03 ca, situé à SANGUERA SANYRAKO, connu sous le nom de GATOKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GATOR HOMEZI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105684-GL déposée le 19-09-2022, Monsieur AKOU Komlan, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca ,situé à SAGBADO KLEME, connu sous le nom de DJIGBE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SAWA KOMLAN MESSAN et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105685-GL déposée le 19-09-2022, Madame SOVI Afi Diane épouse EVU, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca ,situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLOMEGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105686-GL déposée le 19-09-2022, Monsieur GLE Koffi Emmanuel, profession : ingénieur agroéconomiste, demeurant à AGOE et domicilié à KOHE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGOEYOVO et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105687-GL déposée le 19-09-2022, Monsieur GLE Koffi Emmanuel, profession : ingénieur agroéconomiste, demeurant à AGOE et domicilié à KOHE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca ,situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGOEYOVO, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105688-GL déposée le 19-09-2022, Monsieur CODJIA Kouami, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 59ca ,situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de HETSIAMI ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud par le lot n° 1325A et 1323, à l'Est par le lot n° 1325C et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105689-GL déposée le 19-09-2022, Monsieur DOUMASSI Akpédjé Koudjo, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GNAGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105690-GL déposée le 19-09-2022, M. DORGBLEY Koffi Dzigbodi, profession : retraité, demeurant à NOTSE et domicilié à NAOLO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 209, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par une rue en projet de 16m et à l'Ouest par la collectivité AGBEVIADÉ AVLOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105691-GL déposée le 19-09-2022, M. LERO Korontina, profession : docteur, demeurant à LOME et domicilié à KOSSIGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 67 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBEKO et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105692-GL déposée le 19-09-2022, M. OUSSENI Madi, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 35 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de TOGBLEKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par une rue existante de 16 m, à l'Est par la propriété AHODIKPE BENISSAN et à l'Ouest par la ligne haute tension LOME TSEVIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105693-GL déposée le 19-09-2022, M. AGBANAGLO Kodzo, profession : agent de développement, demeurant à LOME et domicilié à WESSOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SEGBE KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATIMAKA et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105694-GL déposée le 19-09-2022, M.ATAH Komlavi Kpomonè, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 76 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADEPOHA et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105695-GL déposée le 16-09-2022, Mme ABOTSI Ama Sénam épouse TSEDE, profession : administrateur civil, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété EHLAN KOAMI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété BENGNAI TCHA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105696-GL déposée le 19-09-2022, M. BABATUNDE Oyedemi O, profession : employé de bureau, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE ZOGBEDJI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 74 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KELEGOUGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 08m, au Sud et à l'Est par la propriété GBAGBAN AGLE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105697-GL déposée le 19-09-2022, M. BONSA Litiyemba, profession : infirmier d'Etat, demeurant à GUERIN-KOUKA et domicilié à GUERINKOUKA VILLE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 64ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 44, au Sud par le lot n° 48, à l'Est par le lot n° 46 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105698-GL déposée le 19-09-2022, M. HOUEGA Nonviho, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN HOPITAL, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété OBOO et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105699-GL déposée le 19-09-2022, M. FANDI Kokouvi, profession : vendeur, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 98 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBOSSE KOMLAN, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105700-GL déposée le 19-09-2022, M. AGBODJALOU Komlan Edem, profession : assureur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca ,situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue projetée de 14m, au Sud par le lot n° 50, à l'Est par le lot n° 47 et à l'Ouest par la propriété des héritiers DJIDAN et la propriété AGBOFOATI AMEGBLETO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105701-GL déposée le 19-09-2022, Mme OKPARA Uzoaru, profession : mécanicienne, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 24 ca, situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KPONSOU et à l'Est par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105702-GL déposée le 19-09-2022, M. KODJOVI Ahlonko Koami, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO LANKOUVI, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété KODJOVI ANANI KOKO, au Sud et à l'Est par la propriété EFIA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105703-GL déposée le 19-09-2022, M. AGBOBLY-ATAYI Messan Mawuna, profession : technicien aviation civile, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 02 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CAMP FIR NORD, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par le lot n° 897 et à l'Ouest par le lot n° 895.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105704-GL déposée le 20-09-2022, Mme ABOTSI Abravi Sena, profession : expert-comptable, demeurant à LOME et domiciliée à AKODESSEWA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 36 ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 76bis, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot n° 77 et à l'Ouest par le lot n° 75.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105705-GL déposée le 20-09-2022, Mme QUENUM Elvire Kayie M. épouse SATTLE, profession : bibliothécaire, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 95ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AGBALEPEDO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2384, au Sud par une rue de 30m, à l'Est par le lot n° 2374 et à l'Ouest par le lot n° 2372.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu QUENUM Stella Dédégan née AJAVON et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105706-GL déposée le 20-09-2022, M. TOUE Ptikabalo, profession : ingénieur génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 15 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de BOKOKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété YELOU KOKOUTSE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105707-GL déposée le 20-09-2022, M. TOUE Ptikabalo, profession : ingénieur génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 48 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MLAGANI YAO et à l'Ouest par une rue de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105708-GL déposée le 20-09-2022, M. HOUEDODE Kossivi Mawuena, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 86 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DRAFOE, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105709-GL déposée le 20-09-2022, M. et Mme GBEBEY Kokou Ntaré et AVESSEKPE ASSIMADI Akouvi Enyonam épouse GBEBEY, profession : comptable et revendeuse, demeurant à LOME et domiciliés à AGBALEPEDO, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 48 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la collectivité AGBOZO SHINYO, à l'Est par la collectivité AVELETE et à l'Ouest par un passage de 10 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105710-GL déposée le 20-09-2022, M. YESSIFOU Komi Te-Ayo, profession : directeur d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à CITO AEROPORT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 06 ca, situé à SAGBADO AFLAO KLEME, connu sous le nom de YEWEPÉ, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété ADEGOU, au Sud par la propriété KENOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105711-GL déposée le 20-09-2022, Mme AYIKOUÉ Rose, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ADANMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 680A et 681A, au Sud par les lots n° 690 A et 691 A, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par les lots n° 680A et 690A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105712-GL déposée le 20-09-2022, M. YAMATENA Kpeta, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à NUKAFU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 71 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AZOUGO KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZOUGO KOMI TOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105713-GL déposée le 20-09-2022, Monsieur RADJI AMINOU Ramanou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 85 ca, situé à AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de TESHIE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par le lot n° 417 et à l'Ouest par le lot n° 416B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105714-GL déposée le 20-09-2022, M. AKPABIE Blewu Afanyinou, profession : salarié, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 34ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété AKAKPO AGBASSI et à l'Ouest par la route nationale LOME ANEHO de 40m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105715-GL déposée le 20-09-2022, M. AKPABIE Blewu Afanyinou, profession : salarié, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 05 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GOUNOU KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété BRUCE KOMLAN, au Sud par la propriété AKPABIE MOEVI VISSETANGBE et à l'Est par la route nationale n° 1 LOME ANEHO de 40m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105716-GL déposée le 20-09-2022, M. SODOGA Kodzovi, profession : gestionnaire comptable, demeurant à LOME et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 43ca, situé à SAGBADO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZREMEGAN et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105717-GL déposée le 20-09-2022, M. EDZONAWO Koffi, profession : maçon carreleur, demeurant à LOME et domicilié à AKATO MASSEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 89 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété LOGOSSOU YAO ALBERT, au Sud par la collectivité AGBONOUGA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105718-GL déposée le 20-09-2022, M. AYE-KITAN Aboudou Razak, profession : agent de banque, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 13 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLAGBA YAOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105719-GL déposée le 20-09-2022, M. ATAYI Koassi, profession : comptable financier, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO GAKLI BE-KLIKAME, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 178, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 179B et à l'Ouest par le lot n° 177.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105720-GL déposée le 20-09-2022, Mme AMOUZOU Ayoko Immaculée, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 53ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 488, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16m chacune et à l'Est par le lot n° 487B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105721-GL déposée le 20-09-2022, M. DJOBO Ouro-Nilé, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à AGOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 45ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GBEBLEWOU ADJOVI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105722-GL déposée le 20-09-2022, Mme AFOLABI Ogunkemi Oyekemi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domicilié à BE CHATEAU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOGBUI ATTI et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105723-GL déposée le 20-09-2022, M. OFLI Komlavi, profession : imprimeur, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 20, au Sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'Est par le lot n° 19 et à l'Ouest par le lot n° 23.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105724-GL déposée le 20-09-2022, Mme MENSAH Akpeedjé Lucie épouse WILSON, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 70 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPEME-AVOPODISSIME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une ruelle de 5m, au Sud et à l'Est par la propriété ALINYOH et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105725-GL déposée le 20-09-2022, Mme BAMISSA Afi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à HANOUKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 36 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par une surface non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105726-GL déposée le 20-09-2022, M. TCHAOU Messan Madjatom, profession : marin, demeurant à ADIDOGOME et domicilié à ZOPOMAHE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 421C, au Sud par le lot n° 421A, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par le lot n° 422.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105727-GL déposée le 20-09-2022, Mme AZIAKONOU Adjo Mawussée, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété WINOSSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105728-GL déposée le 20-09-2022, Mme AYENA Akpéné, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 25 ca, situé à AFLAO ADIDOGOME AMADAHOME, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 546 bis, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la rues des pyramides de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105729-GL déposée le 20-09-2022, Mme AYENA Akpéné, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 87 ca ,situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 5, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 8 et à l'Ouest par le lot n° 4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105730-GL déposée le 20-09-2022, M. BAGARAM Bawinabadi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 93ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SANGUERA ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOVO SOFANSHI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105731-GL déposée le 20-09-2022, M. AGBOKPA Kokouvi Gavo, profession : communicateur, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca ,situé à SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOTSIAMI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105732-GL déposée le 20-09-2022, M. AKAKPO Komivi Novissi, profession : employé de société, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 48 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AKPAKOU, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété SOTSIAMI et à l'Ouest par la propriété DOGBEDA et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105733-GL déposée le 20-09-2022, M. SALIFOU Soradji Tadjou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 70 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CAMP FIR NORD, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 16, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 18A et à l'Ouest par la voie express de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105734-GL déposée le 20-09-2022, M. NAYO Kokou Afeleté, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TAMEKLO KOSSI et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105735-GL déposée le 20-09-2022, M. NAYO Kokou Afeleté, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TAMEKLO KOSSI et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105736-GL déposée le 20-09-2022, M. MLAPA Peter Koffi Ekpé, profession : mécanicien industriel, demeurant à ANEHO et domicilié à NLESSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105737-GL déposée le 20-09-2022, M. MLAPA Peter Koffi Ekpé, profession : mécanicien industriel, demeurant à ANEHO et domicilié à NLESSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOGLO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105738-GL déposée le 20-09-2022, M. TCHALA Tadepla, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 14 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HONKOU KOAMI, au Sud par la route KLIKAME SANYRAME de 30 m et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105739-GL déposée le 20-09-2022, M. NOLI Komla Kekeli, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à DANGBESSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DAGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité WOGODO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105740-GL déposée le 20-09-2022, M. TISSEGLO Kokouvi Enyonam, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à GBOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO VIEPE, connu sous le nom de GOLOE KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété NOUKOUYIBO, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AFATSAO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105741-GL déposée le 20-09-2022, M. TOGNIZOUN Dagnon Alphonse, profession : agriculteur, demeurant à DAGUE et domicilié à DAGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NEGLOKPE TETE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105742-GL déposée le 20-09-2022, M. WELBECK Kokou Senyo Albert et Mme AOUTSU Marie Akossiwa, profession : commerçants, demeurant à USA et domiciliés à USA, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKATO-FOLLY et au Sud par une rue de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105743-GL déposée le 20-09-2022, M. GNODJA Madank, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 01 ca, situé à SEGBE AKATO KLEGOME, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud et à l'Est par la propriété KATTEY et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105744-GL déposée le 20-09-2022, Mme AFEINO Fégbawè épouse JOHNSON, profession : cuisinière, demeurant à COTONOU et domiciliée à KPAHOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 37 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété ADANTO DANKLOU, à l'Est et Ouest par la propriété DAKOU M. et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105745-GL déposée le 20-09-2022, M. AKAMA Gbessena, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BE-AGODOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 31 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DONGBELI-AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 4 A, au Sud et à l'Ouest par la propriété EGUE et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105746-GL déposée le 20-09-2022, Mme GBEDEY Goussivi Dodji E, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 24ca, situé à SANGUERA BOKPOKO, connu sous le nom de YELOU KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété YELOU KODJO, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105747-GL déposée le 20-09-2022, Mme DOVI Yawavi Dodji épouse LAWSON, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEVE KPATIMA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105748-GL déposée le 20-09-2022, M. ATSOO Kenneth Cudjo, profession : employé, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à ADIDOGOME, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des surfaces non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105749-GL déposée le 20-09-2022, M. SAYIBOU Zouberou, profession : étudiant, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUGAN et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105750GL déposée le 20-09-2022, M. ATAKPAMEY Kodjo, profession : retraité, demeurant à LOME AFLAO et domicilié à TOTSI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de TOTSIVI GBONVE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 899, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 902 et à l'Ouest par le lot n° 898.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105751 déposée le 20-09-2022, M. BODONBOZOU Simdjalem, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 05ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DOGLOVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 20m, au Sud et à l'Est par la collectivité VIDZRAKOU et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105752-GL déposée le 20-09-2022, M. AGBEDI Kodzo Senam, profession : assureur, demeurant à LOME et domicilié à ANOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 03ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 1970 et 1972, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 1973 et à l'Ouest par le lot n° 1967.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105753-GL déposée le 20-09-2022, Monsieur ALLI-ESSO Aboubakar, profession : cuisinier, demeurant à LOME et domicilié à YOKOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GUEGUE et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105754-GL déposée le 20-09-2022, Monsieur HATTOH Kokouvi, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 44ca ,situé à AFLAO LANKOUIVI, connu sous le nom de LANKOUIVI ,préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété SOGBO, au Sud et à l'Est par la propriété DEKOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105755-GL déposée le 20-09-2022, Monsieur HATTOH Kokouvi, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 69ca ,situé à AFLAO LANKOUIVI, connu sous le nom de LANKOUIVI ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété SOGBO, au Sud par la propriété DEKOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105756-GL déposée le 21-09-2022, M. AMOUZOUKPE Kossivi Mawuenam, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1596A, au Sud par le lot n° 1597B, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par les lots n° 1595 et 1598.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105757-GL déposée le 21-09-2022, Mme AKAKPO Ami Ehonam épouse DEFLY, profession : journaliste, demeurant à LOME et domiciliée à SAGBADO ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 85ca ,situé à SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété APEDO AFANTSAO AKOUA et à l'Est par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105758-GL déposée le 21-09-2022, M. FARE Ouyine Koffi, profession : commissaire de police, demeurant à LOME et domicilié à WOUGOME DEKPO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 28ca ,situé à SAGBADO WOUGOME, connu sous le nom de DEKPO ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105759-GL déposée le 21-09-2022, M. ABOULEKA Batchassiwe, profession : électronicien, demeurant à LOME et domicilié à DOUMASSESE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAKPOE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1379A, au Sud par le lot n° 1384A, à l'Est par les lots n° 1380 et 1384A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105760-GL déposée le 21-09-2022, Mme TCHABANA Azimi épouse KATOU-KOUAMI, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca ,situé à TOGBLE DIKAME, connu sous le nom de GUENOUKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUDZO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105761-GL déposée le 21-09-2022, M. TOKI Amou Tcha M, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVADJIN ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBEMOU KOFFI et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105762-GL déposée le 21-09-2022, M. TEVI-BENISSAN Datevi Joel Brice, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO KLEME DZIGBE, connu sous le nom de DZIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTILA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105763-GL déposée le 21-09-2022, M. OGOUDI Kwadzo-Bonsu, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00 ca, situé à KPOGAN, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 1090B, au Sud par le lot n° 1090C et 1086 et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105764-GL déposée le 21-09-2022, Mme OHIN Asriwa, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de ASSIGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 544, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 546 et à l'Ouest par le lot n° 545A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105765-GL déposée le 21-09-2022, M. KOUYABOU Alelelou, profession : policier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 36ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADZEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBAGNON YAOVI et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105766-GL déposée le 21-09-2022, Mme ALLAGBO Akuwa Dzigbodi épouse KOUDAYA, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 05a 06ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WONYOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le titre foncier n° 11796RT, au Sud par la route SEGBE ADIDOGOME de 30m, à l'Est par le lot n° 393 et le titre foncier n° 11796RT et à l'Ouest par les lots n° 387C, 391A et 392C.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105767-GL déposée le 21-09-2022, M. AMEVOR Eli, profession : chef d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de VOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité EWON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105768-GL déposée le 21-09-2022, Mme ALEMAWO Amavi Enyonam, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à APEDOKOE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 86ca ,situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADENYO AYAWOVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105769-GL déposée le 21-09-2022, M. ATOBI Douantou, profession : électricien bâtiment, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DINGBLE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot n° 770, à l'Est par le lot n° 771B et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105770-GL déposée le 21-09-2022, M. LADOGO Billa Sibidi, profession : agent commercial, demeurant à AGOE et domicilié à DIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HOLO AVLA et à l'Est par une rue non dénommée de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105771-GL déposée le 21-09-2022, M. LADOGO Billa Sibidi, profession : agent commercial, demeurant à AGOE et domicilié à DIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATOKO KOKOU et au Sud par la route AGOE FIDOUKPI de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105772-GL déposée le 21-09-2022, M. ALIDOU Soumaïla, profession : commerçant, demeurant à CINKASSE et domicilié à KOMOLOGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à AGOE TOGBLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété VIZA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105773-GL déposée le 21-09-2022, M. ALIDOU Soumaïla, profession : commerçant, demeurant à CINKASSE et domicilié à KOMOLOGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIZA et au Sud par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105774-GL déposée le 21-09-2022, M. BIMBILA Omorou, profession : commerçant, demeurant à CINKASSE et domicilié à CINKASSE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOGLI et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105775-GL déposée le 21-09-2022, M. TONOU Kodjovi, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBOTRO S et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105776-GL déposée le 21-09-2022, M. ADOUVI Koffi, profession : directeur de société, demeurant à AGBATA et domicilié à AGBATA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 98a 68ca, situé à ANEHO FIO KONDJI, connu sous le nom de FIO KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété KATARIA KOSSIBA, au Sud par la propriété ATANLEY DOVI, à l'Est par les propriétés AHADJI et AHADJI AKOUEBA et à l'Ouest par les propriétés ATANLEY KODJO et ANANI GOTOGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105777-GL déposée le 21-09-2022, M. ADOUVI Koffi, profession : directeur de société, demeurant à AGBATA et domicilié à AGBATA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 98 ca, situé à AKLAKOU, connu sous le nom de ADAGBLEME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HOUNOU PROSPERE, au Sud par une rue de 10 m et à l'Est par une rue de 15 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105778-GL déposée le 21-09-2022, Monsieur ALODE Kossi Eric, profession : conducteur d'engins, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 65 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route DAGUE AGOVOUDOU de 20 m, au Sud par la propriété GBENOUWOPE, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105779-GL déposée le 21-09-2022, M. COLLEY Dave, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 25 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route SANYRAME ZOPOMAHE de 30m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la collectivité EZION KOSSIVI et à l'Ouest par la propriété KAMASSAN KOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105780-GL déposée le 21-09-2022, Mme LISSASSI Amélie, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DAGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AHOVI ELOM AFI DYNE, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DOMBELI et AGBOVON AKPOTI et à l'Est par une rue existante de 18m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105781-GL déposée le 21-09-2022, Mme ADISSOU Amivi Délali, profession : accoucheuse, demeurant à NOTSE et domiciliée à AGBATI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 10 ca, situé à AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMENOUVE, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par un passage de 06m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105782-GL déposée le 21-09-2022, M. DJAGBANI Goumhamene, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 00 ca, situé à AFLAO TOTSIVI-GBONVE, connu sous le nom de TOTSIVI-GBONVE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 751A et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105783-GL déposée le 21-09-2022, M. DJAGBANI Paguedame, profession : technicien génie électronique, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 69 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105784-GL déposée le 21-09-2022, M. IFARE Gbandi, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 16 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AREGBA et à l'Ouest par une rue de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105785-GL déposée le 21-09-2022, M. ADEGNADJOU Kokouvi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 59 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud par le lot n° 9bis et à l'Est par le lot n° 8bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105786-GL déposée le 21-09-2022, Mme SASSAKA Assana, épouse GBANDI KOSSI, profession : ingénieur des travaux, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 44 ca, situé à LOME, connu sous le nom de TOTSI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 908, à l'Est par le lot n° 910 et à l'Ouest par le lot n° 907A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105787-GL déposée le 21-09-2022, Mme EDDEH Adzowa, profession : conseiller clientèle, demeurant à LOME et domiciliée à AKODESSEWA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 53ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ASSIMADI et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105788-GL déposée le 21-09-2022, M. SANBONGA Kolani, profession : ingénieur agronome, demeurant à LOME et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 73 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AHLIHAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AZIAGUE, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par la collectivité AGBALEGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105789-GL déposée le 21-09-2022, Mme OGBONIN Massan Yawa, profession : comptable, demeurant à LOME et domiciliée à GBOSSIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité EWON et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105790-GL déposée le 21-09-2022, Mme OGBONIN Massan Yawa, profession : comptable, demeurant à LOME et domiciliée à GBOSSIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à SAGBADO YOKOE, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 24, à l'Est par le lot n° 25 et à l'Ouest par le lot n° 23A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105791-GL déposée le 21-09-2022, M. AWOUYA Elolo Felix, profession : médecin, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 44 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété DANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105792-GL déposée le 21-09-2022, Mme NEYOU Hodalo épouse KOYE, profession : employé de banque, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 08 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la nouvelle voie de contournement de 70 m, au Sud, l'Est et à l'Ouest par la propriété BLAPOUTI ATTISSO SAMUEL.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105793-GL déposée le 21-09-2022, Mme MOUTORE Idouba, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 52 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité ADANLEKPONSI, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 824 et à l'Ouest par le lot n° 829B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105794-GL déposée le 21-09-2022, M. SANGOUTI Balikou, profession : secrétaire bilingue, demeurant à TABLIGBO et domicilié à AGBOKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 17ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DOGLOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MLAGANI HONOU, et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105795-GL déposée le 21-09-2022, M. SANGOUTI Balikou, profession : secrétaire bilingue, demeurant à TABLIGBO et domicilié à AGBOKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 30 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIDOKPOUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105796-GL déposée le 21-09-2022, M. EPEY Komlan, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUDAGBE et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105797-GL déposée le 21-09-2022, M. ANANI Edem Komivi Efoe, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de EKPO-WESSOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AYIVON, et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105798-GL déposée le 21-09-2022, M. ASSIMA Bawu, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de LOGOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ACOUETAY MASSAN LORETTA et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105799-GL déposée le 21-09-2022, M. BADJO Yaovi Babake, profession : releveur, demeurant à KARA et domicilié à AGAMADE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 54ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AHONDO, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété MEHESSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105800-GL déposée le 21-09-2022, Mme AHLIHANGAN Akouvi Enyonam épouse GBADOE, profession : ingénieur eaux et forêts, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 41 ca, situé à AGBALEPEDOGAN, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le titre foncier n° 15593RT et le lot n° 2431C, au Sud par les lots n° 2431A et 2432B, à l'Est par une rue de 14m et le lot n° 2431A, et à l'Ouest par le lot n° 2432B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105801-GL déposée le 21-09-2022, Mme APETE Gisèle, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à GBENYEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 08 ca, situé à KPEME, connu sous le nom de DJASAME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKUE BITCHI BITCHI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105802-GL déposée le 21-09-2022, Mme AMEGADJE Afi Mawuenam, épouse AHYI-YENOU, profession : secrétaire de direction, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 21 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AVEDJI-ANYIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16m chacune, au Sud par le lot n° 539 et à l'Ouest par le lot n° 540.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105803-GL déposée le 22-09-2022, Mme AKLIGO Abla, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 39 ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de ADIDOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 10 m, au Sud et à l'Est par la propriété BOKORVI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105804-GL déposée le 22-09-2022, M. GNRONFOUN K. Koffi, profession : environnementaliste, demeurant à SOKPOKOPE et domicilié à SOKPOKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des réserves administratives, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105805-GL déposée le 22-09-2022, Mme GNANDI Kogma, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 24m, au Sud par le lot n° 14, à l'Est par le lot n° 11 et à l'Ouest par le lot n° 13B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105806-GL déposée le 22-09-2022, Mme POSSOLI Se-Esso, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1187, au Sud par le lot n° 1189B, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1188.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105807-GL déposée le 22-09-2022, M. et Mme LOGOSSOU Kokou et DJIMEDO Ablavi Gwladys épouse LOGOSSOU, profession : salariés, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AHIANWOBLE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105808-GL déposée le 22-09-2022, M. SALIFOU Kamel, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 52 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 30 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KETI et à l'Est par une rue en projet de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105809-GL déposée le 22-09-2022, M. KOSSI Amey Folly, profession : gestionnaire, demeurant à LOME ATTIEGOU et domicilié à TOGO 2000, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 20ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par les lots n° 61 et 60, à l'Est par le lot n° 63 et à l'Ouest par le lot n° 59B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105810-GL déposée le 22-09-2022, Mme GLE A. Della, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 83ca, situé à LOME AFLAO SOVIEPE, connu sous le nom de SOVIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 731, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 732 et à l'Ouest par le lot n° 730.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105811-GL déposée le 22-09-2022, M. AGUORIGOH Abdel Matinou, profession : capitaine, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 46 ca, situé à AGOE NYIVE LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIYI-KPODJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBANYO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105812-GL déposée le 22-09-2022, Mme ABALTOU Pidenam, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUMESSI et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105813-GL déposée le 22-09-2022, M. OGNANKITAN Koffi Dodji, profession : technicien supérieur de labo, demeurant à AGOE et domicilié à LYCEE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 24ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVDZEN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AGNANKITAN K. DODJI, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBONGLI, et à l'Est par la propriété GBONGLI KOFFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105814-GL déposée le 22-09-2022, Mme APEDO Holali, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBELIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SHIKPA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105815-GL déposée le 22-09-2022, M. DOUTI Yilmaya, profession : étudiant, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SOWOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105816-GL déposée le 22-09-2022, M. LOUMONVI Messan, profession : employé de société, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 61ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété SIVOMEY DEDE GAMELE, au Sud par la propriété BASSINA KOMI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105817-GL déposée le 22-09-2022, M. DJAKLO Kossi, profession : élève officier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 25 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO-AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSOU et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105818-GL déposée le 22-09-2022, M. GALLEY Kokou Elom, profession : reviseur comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de DJIGBLE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KODJODEY.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'établissement GENERATION NOUVEAUX MANAGERS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105819-GL déposée le 22-09-2022, M. KPAKI Kokouvi Messan, profession : revendeur, demeurant à ATAKPAME et domicilié à DOUFIO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HOUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 302, à l'Est par le lot n° 299 et à l'Ouest par le lot n° 298A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105820-GL déposée le 22-09-2022, Madame KOFFI Marie Ablavi, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KPOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KPOGAN LAMBOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 5A, au Sud par un passage de 6m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 7.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105821-GL déposée le 22-09-2022, M. KALAMPAI Samsoudine, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 33 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 3, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 4A et à l'Ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105822-GL déposée le 22-09-2022, Madame TEKPAH A. Kokogan, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOGOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DOGBEDA, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105823-GL déposée le 22-09-2022, Monsieur SOULEMANE Moussa, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à BE, connu sous le nom de KLOBATEME ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LOGOSSOU KPOTAR KOMLA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105824-GL déposée le 22-09-2022, Monsieur DEHOU Yao lyale, profession : gérant de station, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 00a 95ca ,situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de WOUGOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ATANDJI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105825-GL déposée le 22-09-2022, M. AKODA Koudzo Agbeko M, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à BE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République, Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 18 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité LEGBA, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105826-GL déposée le 22-09-2022, M. KOMEDJA Yao Boubougnon, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 52 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SEBLE et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105827-GL déposée le 22-09-2022, M. AGBALENYO Dodji, profession : technicien génie civil, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOADIN, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de GENDARMERIE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 381, à l'Est par le lot n° 382B et à l'Ouest par le lot n° 384.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105828-GL déposée le 22-09-2022, M. ODOU DJERIWO Manti, profession : contrôleur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 34 ca, situé à AFLAO AKATO AVOEME, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SRABI AXOLOUTSE et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105829-GL déposée le 22-09-2022, M. BAKO YABIE Biyenkpala Ofori, profession : électrotechnicien, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATIGANKOPE-ASSIGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBASSA KOMLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105830-GL déposée le 22-09-2022, Mme SEWONOU Afi, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN TRESOR, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME DOGBEAVOU, connu sous le nom de DOGBEAVOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud par le lot n° 354, à l'Est par le lot n° 365 et à l'Ouest par le lot n° 363.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105831-GL déposée le 22-09-2022, Mme WOTHOR Alaké Germaine, profession : employée de société, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN-GBADAGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SAWA MESSAN KOMLAN et à l'Est par la route de KPALA de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105832-GL déposée le 22-09-2022, M. DRAFOR Kossi Dodzi, profession : enseignant, demeurant à AGOE et domicilié à KOHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 81 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATTIDJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité KEME, à l'Est par une rue existante de 16m et à l'Ouest par la collectivité ZIGAN KOFFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105833-GL déposée le 22-09-2022, M. MAHOUMBA Dolma, profession : agent de recouvrement, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOKLOSSOU ADONSSI KOAMIVI AGBEYEEYE, et au Sud par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105834-GL déposée le 22-09-2022, Mme KOUMBA DITSOGA Pélagie, épouse EUSTACHE-GABRIEL, profession : ménagère, demeurant à FRANCE et domiciliée à France de passage régulier à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 17ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGBOVI, au Sud par une rue non dénommée de 10m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105835-GL déposée le 22-09-2022, M. DENKEY-DANDJEIN Messan, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 64 ca, situé à GBODJOME DAGUE, connu sous le nom de KLINKE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBOANOU KOMLAN PAUL, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par la route nationale n° 2 de 40m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105836-GL déposée le 22-09-2022, M. AGBEMEWU Kokouvi Ghislain, profession : topographe dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 12 ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de RIVES DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 596 bis, à l'Est par le lot n° 595 bis et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105837-GL déposée le 22-09-2022, Mme HOUNNOU Ayélé Sylvia, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATCHANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGODOME et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105838-GL déposée le 22-09-2022, M. AKAKPO Komlan, profession : pasteur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 16ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 45 et 47A, au Sud par un lot non numéroté, à l'Est par une rue de 24m et à l'Ouest par les lots n° 49B et 47A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105839-GL déposée le 22-09-2022, Mme OGOUNDELE Maria Adenike T. épouse BABATUNDE, profession : secrétaire, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 41 ca, situé à DALAVE YETOVE, connu sous le nom de WOVE, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété KOUDJODJI, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJAMESSI KOMI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105840-GL déposée le 22-09-2022, M. ALI TAGBA Zangaba, profession : soudeur tôlier, demeurant à AGOE et domicilié à FIDOKPUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 88 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de MADINA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TAKOU AYIKADI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105841-GL déposée le 22-09-2022, M. APEDO Yaovi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 12ca, situé à LOME AVEDJI, connu sous le nom de AGETU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1408, au Sud par le lot n° 1406A, à l'Est par le lot n° 1407 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105842-GL déposée le 22-09-2022, M. AKPABIE Blewu Afanyinou, profession : salarié, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 74 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété HOUNDJO TIMOTHE, au Sud par la route nationale LOME ANEHO de 40 m, à l'Est par la propriété EKLOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105843-GL déposée le 22-09-2022, M. AKPABIE Moevi V., profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à SOVIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 41ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GOUNOU KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 40m, au Sud par la propriété BRUCE KOMLAN, à l'Est par une rue en projet de 18m et à l'Ouest par la propriété AKPABIE A. BLEWU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105844-GL déposée le 22-09-2022, M. AZIABOU Mensah Kodjo, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KODZO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105845-GL déposée le 22-09-2022, Monsieur YAKA Agnigbanto Kokou, profession : assistant médical, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 10ca, situé à BE-EST KLOBATEME, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBI et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105846-GL déposée le 22-09-2022, Mme AMAVI Tchotchovi, profession : tresseuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 28A, au Sud par le lot n° 30, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par le lot n° 27.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105847-GL déposée le 22-09-2022, M. TSEDZE Kokou Fabrice, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 52 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud par la propriété AMEGANVI, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHIAKLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105848-GL déposée le 22-09-2022, M. AKAKPO Messan, profession : économiste, demeurant à LOME et domicilié à BE CHATEAU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AFLAO AKATO DEME, connu sous le nom de ADANDOGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété DOUAMEGNON AMAH ESSE, au Sud et à l'Ouest par la propriété AFOLA et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105849-GL déposée le 23-09-2022, M. SODOGAS Foli S. Assiom, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de RIVE DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 981C, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par le lot n° 981B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105850-GL déposée le 23-09-2022, M. MINI Bala-Bawi, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à TELESSOU, connu sous le nom de GBONVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 777, à l'Est par un lot non numéroté et à l'Ouest par les lots n° 773 et 774.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105851-GL déposée le 23-09-2022, M. AYIVI Kossi Mawuena, profession : journaliste, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAMADJI AGBESSI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105852-GL déposée le 23-09-2022, M. ADISSOU Komi, profession : gestionnaire comptable, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca 75, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SAGBA-VIGLO et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105853-GL déposée le 23-09-2022, M. MENSAH Eddyssé Cofifi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 02 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud par l'axe de la voie express de 70m, à l'Est par le lot n° 922 et à l'Ouest par le lot n° 924.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105854-GL déposée le 23-09-2022, M. AYAO Konga, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 38 ca 42, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ZONE DE REINSTALLATION, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 749, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par le lot n° 750.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105855-GL déposée le 23-09-2022, M. SOWU Kossi, profession : revendeur, demeurant à DANYI et domicilié à APEYEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de GBAKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des surface non dénommées et à l'Ouest par un passage de 08m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105856-GL déposée le 23-09-2022, Mme KOSSI Ayoko Hometo épouse GONCALVES, profession : ménagère, demeurant à LOME ADIDOGOME et domiciliée à VESSOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALATE ADOKOU AWOUKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105857-GL déposée le 23-09-2022, M. AGBADJA Komi Mensah S, profession : informaticien, demeurant à AGOE et domicilié à FILOPARC, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 56ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AMLA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HAYIBO KOKOU et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105858-GL déposée le 23-09-2022, Mme KOSSI Mawuenam Amevi, épouse AMOUA-GASSMANN, profession : secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ALOMENOUE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105859-GL déposée le 23-09-2022, M. ALASSANE Abdoul G-Touré, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 18 m, au Sud et à l'Est par la collectivité AMEVOR AGOSSO ATOHOUN DAGLOHOUN et à l'Ouest par le titre foncier n° 33872.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105860-GL déposée le 23-09-2022, Mme BOKO Koumealo, profession : ingénieur génie électrique, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 45 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MONI et à l'Est par une rue de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105861-GL déposée le 23-09-2022, Monsieur RAGOUENA Sontoua Nandogma, profession : retraité, demeurant à NIAMTOUGOU et domicilié à RAGOUKA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 62ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKOGO et au Sud par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105862-GL déposée le 23-09-2022, Madame ATITSO Akpene épouse ALOSSE, profession : commerciale, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO VIEPE, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOEDJI KOAMI et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105863-GL déposée le 23-09-2022, Mme AHONDO Ameyovi Yoyo E. épouse ADONSOU, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par la propriété KPONOZO, à l'Est par la propriété MISSISSO KOUNAKI, et à l'Ouest par une propriété non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105864-GL déposée le 23-09-2022, M. ADONSOU Kokouvi Emmanuel, profession : chargé de programmes, demeurant à NAIROBI et domicilié à NAIROBI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO DEME, connu sous le nom de AKATO DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUNI KOMLAN DODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105865-GL déposée le 23-09-2022, M. DOSSEH Efoe, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KOSSI AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOSSI AGBAVI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105866-GL déposée le 23-09-2022, M. GNININVI Yaovi Kanlissou Magbedey, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 86 ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 321, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 319A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105868-GL déposée le 23-09-2022, M. YOUNOUSSA Shayé Braïma Banani, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 69ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de SUD-OUEST LA DETENTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par les lots n° 555A et 556A, et à l'Ouest par les lots n° 552 et 551-553B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105869-GL déposée le 23-09-2022, M. SOSSOU Ananou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 60ca ,situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de ADIDOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 203-206A et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105870-GL déposée le 23-09-2022, M. VANTUR Paul, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 81ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSI ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DRAFOE KOSSI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105871-GL déposée le 23-09-2022, M. VANTUR Paul, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01 ca ,situé à LOME, connu sous le nom de ANFAME NORD ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 1581, à l'Est par le lot n° 1582 et à l'Ouest par le lot n° 1578.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105872-GL déposée le 23-09-2022, M. BANSANI Lorimpo, profession : brigadier de police, demeurant à LOME et domicilié à TOGBLEKOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca ,situé à TOGBLE, connu sous le nom de FIDOKPUI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOTRO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105873-GL déposée le 23-09-2022, M. BANSANI Lorimpo, profession : brigadier de police, demeurant à LOME et domicilié à TOGBLEKOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 30ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGNAVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SEGBEDJI ADJOLAN et au Sud par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105874-GL déposée le 23-09-2022, Mme AMAH A. Adjoa, profession : retraitée, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAPOE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 474, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 471.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105875-GL déposée le 23-09-2022, M. AYEVA Bachir, profession : comptable mécanographe, demeurant à SOKODE et domicilié à KOMAH, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 86ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ZOBEGAN ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété VIDZRAKOU et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105876-GL déposée le 23-09-2022, M. BADJABAISSI Meveyinoyou, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1547A, au Sud par le lot n° 1547C-1549, à l'Est par le lot n° 1548 et à l'Ouest par une rue de de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105877-GL déposée le 23-09-2022, M. NOMANYO Komla Sename, profession : tourneur, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 65 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la propriété AGBOSSE et à l'Ouest par la propriété ADEPOHA et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105878-GL déposée le 23-09-2022, M. BARARMNA-B. Koumbogra Valentin, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 97ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AVOUME KOKOUVI et à l'Est par une rue de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105879-GL déposée le 23-09-2022, M. BARARMNA-B. Koumbogra Valentin, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 51ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 01, au Sud par le lot n° 02A, à l'Est par la route AGOE NYIVE ELAVAGNON de 50m et à l'Ouest par le lot n° 07.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105880-GL déposée le 23-09-2022, M. ADOM Komla Tchindo, profession : militaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un passage de 06m, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOPEGNO A. KOAMI et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105881-GL déposée le 23-09-2022, Mme GOUNI Sirina épouse UBANGUI, profession : infirmière, demeurant à USA et domiciliée à USA ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 607, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 609 et à l'Ouest par le lot n° 608A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105882-GL déposée le 23-09-2022, M. TCHAABI Aminou, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété VIGNO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105883-GL déposée le 23-09-2022, Mme KANGNI-SOUKPE Amélie épouse TCHEGNON, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KPOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à ANFOIN DJOGBESSIKOPE, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADAMA FOLLY et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105884-GL déposée le 23-09-2022, M. AGBOGAN Yawo Dzidzinyo, profession : démographe, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 68ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de TOKONOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ABAKA et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105885-GL déposée le 23-09-2022, Mme MENSAH Abra Woalali, profession : couturière, demeurant à AGOE et domiciliée à KOHE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AYIVOR K. MAWULIKPLIMI et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105886-GL déposée le 23-09-2022, Mme KEMAHOU Afi Egnonvi, profession : communicante, demeurant à LOME et domiciliée à KPOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TANME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AMOU-GANA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.